Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 10/02/2022
ID : 036-283600120-20220210-CA20220210_009B-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2022

Délibération CA_20220210_009

Groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre-achat d'habillement, d'équipements de protection individuelle et d'accessoires : élection des membres titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement

VOTE : adopté à l'unanimité

membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour l'achat d'habillements, d'équipements de protection individuelle et d'accessoires ;

Considérant les candidatures de Monsieur Pierre ROUSSEAU et Monsieur Jean-Marc SEVAULT, membres ayant voix délibérante au sein de la commission d'appel d'offres ;

DECIDE :

Article unique Monsieur Pierre ROUSSEAU et Monsieur Jean-Marc SEVAULT sont respectivement élus membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre, relatif à l'achat d'habillements, d'équipements de protection individuelle et d'accessoires.

FLEURET Marc

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.